



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* :
amendement au projet de résolution A/C.3/70/L.46**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le paragraphe 8 comme suit :

Exhorte les États à prendre des mesures concrètes pour prévenir les arrestations et détentions arbitraires de défenseurs des droits de l'homme et y mettre fin;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

